

PROCES-VERBAL
Conseil municipal du 27 mars 2025

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis-sur-Coise dûment convoqué s'est réuni le jeudi 27 mars 2025 à 20h00, salle de la Mairie, sous la présidence de Daniel BONNIER, Maire.

Date de convocation : 21 mars 2025

Présents : Daniel BONNIER, Jean-Louis CASSE, René CROZIER, Chantal BAILLY, Bernard CARTERON, Bruno MAILLARD, Philippe JACOUD, Bernard BONNIER, Bernadette CHARRETIER, Georges FAURE

Absentes excusées : Jocelyne REDON, Nadine PICOT, Monique JACOUD,

Absente : Séverine DE FONSECA

Secrétaire de séance : Jean-Louis CASSE

Intervention de Mathilde JOUFFRIT, Présidente de l'OGEC et de Gaëlle FAURE

Mathilde JOUFFRIT remercie Chantal BAILLY pour sa présence aux réunions de l'OGEC.

Elle explique que l'effectif de l'école est de 61 élèves contre 68 l'année dernière. A la rentrée 2025-2026, l'effectif devrait être de 56 élèves et devrait diminuer à la rentrée suivante. L'objectif est de maintenir un effectif de 60 élèves afin de ne pas fragiliser le maintien des 3 classes. Les effectifs scolaires sont en baisse de manière générale. M. le Maire explique que le nouveau lotissement devrait contribuer à l'installation de nouvelles familles et notamment des jeunes qui sont intéressés pour venir s'y installer.

Gaëlle FAURE explique que la gestion de l'école est saine. L'appel à dons et la subvention du Diocèse ont permis de réaliser des travaux tels que le changement des ouvertures et l'installation de volets roulants ce qui apportent un véritable confort aux élèves et aux enseignantes.

L'OGEC souhaite rendre l'école plus visible, plus attractive par l'installation de panneaux dans le village et par la mise à jour du site internet de la commune, suggestions approuvées par les élus.

Mathilde JOUFFRIT propose d'organiser une rencontre à St Denis avec le diocèse et le M. le Maire au mois de juin.

M. le Maire explique que le traçage du parking public situé vers l'école sera effectué prochainement.

M. le Maire remercie les intervenantes pour leur intervention, elles quittent la réunion à 20h45.

Le procès-verbal de la séance du 27 février 2025 est approuvé à l'unanimité

M. Jean-Louis CASSE est désigné secrétaire de séance

M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Lotissement du Soleil Couchant – autorisation à M. le Maire de signer le marché de travaux
- Lotissement du Soleil Couchant – travaux d'aménagement du SIEL
- Fiscalité directe locale – vote des taux 2025
- Convention GRDF/Commune – ville engagée gaz vert

Délibérations

D/2025-03-1 : Aménagement du lotissement communal du Soleil Couchant : Autorisation à M. le Maire de signer le marché

M. le Maire rappelle le projet d'aménagement du lotissement du Soleil Couchant.

Il rappelle que le bureau d'Etudes RÉALITÉS a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu Le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants ;

Vu l'avis d'appel à la concurrence publié le 14/02/2025 dans un journal d'annonces légales (le Journal le Pays Roannais du 20/02/2025) et la mise en ligne le 14/02/2025 sur le profil acheteur de la commune (<http://loire.fr/e.marchespublic>) ;

Vu le dossier de consultation des entreprises mis en ligne sur le profil acheteur le 14/02/2025 avec une date limite de remise des offres le 07/03/2025 ;

Vu l'analyse des offres selon les critères indiqués dans le règlement de consultation : valeur technique 60% et prix des prestations 40% ;

M. le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée le rapport d'analyse des offres établi par le bureau de Maîtrise d'Œuvre RÉALITÉS. Cinq offres ont été déposées.

Le résultat de l'analyse des offres, selon les critères énoncés dans le règlement de consultation fait apparaître que l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise SADE CGTH pour un montant de 387 642.00 € HT soit 465 170.40 € TTC.

M. le maire demande au conseil municipal de délibérer et de l'autoriser à signer le marché

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'études Réalités, maître d'œuvre,

- **Approuve** le montant de l'offre de l'entreprise SADE CGTH d'un montant de 387 642.00 € HT soit 465 170.40 € TTC.
- **Attribue** le marché à l'entreprise SADE CGTH
- **Autorise** M. le Maire à signer le marché avec l'entreprise SADE CGTH et tous les documents afférents
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget Lotissement du Soleil Couchant
- **Charge** M. le Maire de l'exécution de la présente délibération

D/2025-03-2 : Aménagement du lotissement communal du Soleil Couchant par le SIEL (OP28327)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de Pré-aménagement du lotissement communal « le Soleil Couchant » situé au lieu-dit "Richarme"

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par le Comité et le Bureau, le SIEL-Territoire d'énergie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

Par transfert de compétences de la commune, il assure la maîtrise d'ouvrage des travaux faisant l'objet de la présente. Il perçoit, en lieu et place de la commune, les subventions éventuellement attribuées par le Conseil départemental de la Loire, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, l'Union Européenne ou d'autres financeurs.

Financement :

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT	% -	
De		Travaux	
PU Participation			
	commune		
GC pour réseau d'éclairage public Lotissement communal "Richame"	11 235 €	56.0 %	6 291 €
Eclairage Public Lotissement Communal "Richame" (Fourniture et pose)	38 514 €	56.0 %	21 567 €
Pré-aménagement lotissement communal "Richame"	96 630 €	60.0 %	57 978 €
MUTATION TRANSFO suite création 18 lots	5 010 €	0.0 %	0 €
GC télécom lotissement communal "Richame"	38 000 €	100.0 %	38 000 €
Mise en éligibilité au réseau THD 42 (759 + 625 x 18 lots)	12 009 €	100.0 %	12 009 €
TOTAL	201 398 €		135 845 €

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

- **Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

- **Prend acte** que le SIEL-TE, dans le cadre des compétences transférées par la collectivité, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de "Pré-aménagement du lotissement communal du Soleil Couchant situé au lieu-dit "Richarme"" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à M. le Maire pour information avant exécution.

- **Approuve** le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le montant définitif sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- **Prend acte** que le versement au SIEL-TE sera effectué en une seule fois.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

D/2025-03-3 : Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025

M le Maire rappelle que par délibération du 04 avril 2024 le conseil municipal avait fixé les taux des impôts pour 2024 à :

- Taxe foncière bâti : 29,00 %
- Taxe foncière non bâti : 33.65 %
- Taxe d'habitation : 9.55%

M le Maire précise que la fixation des taux d'imposition pour l'année 2025 vise à assurer une stabilité fiscale tout en permettant d'ajuster les recettes de la collectivité en fonction des besoins et des priorités budgétaires.

Au regard des informations communiquées, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 29,40 %
- Taxe foncière non bâti : 33.90 %
- Taxe d'habitation : 9.80%

D/2025-03-4 : Convention GRDF/Commune – ville engagée gaz vert

M. le Maire expose au conseil municipal que GRDF a pour mission de concevoir, construire, exploiter et entretenir les réseaux de gaz naturel en garantissant la sécurité des biens et des personnes et la qualité de la desserte.

Les orientations prises par les Pouvoirs Publics à travers la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte, la Stratégie Nationale Bas Carbone, la Programmation Pluriannuelle de l'Energie et la Loi Energie Climat, entérinent des objectifs énergétiques et climatiques très ambitieux dont l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

En s'inscrivant dans ce cadre, GRDF devient un acteur majeur de la transition écologique et de la décarbonation. A travers notamment son projet d'entreprise, GRDF amplifie son action pour décarboner sa propre activité, verdir le gaz et accompagner la décarbonation des parties prenante.

Dans ce contexte, la Commune et GRDF ont décidé de coopérer dans le cadre d'un partenariat consistant à valoriser l'engagement de la Commune en faveur des gaz renouvelables et bas-carbones dans la mesure où un méthaniseur se trouve sur le territoire de la commune.

L'objet de la convention est la pose de panneaux « Ville engagée Gaz Vert » sur le territoire de la commune et la communication autour de la production et de la consommation de gaz vert sur son territoire.

M. le Maire donne lecture de la convention à intervenir.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de mise en place de panneaux « Ville engagée Gaz Vert » sur le territoire de la commune
- **Autorise** M. le Maire à signer ladite convention

Points divers

Modificatif au contrat de Maitrise d'œuvre n°1 concernant l'aménagement du lotissement communal du Soleil Couchant

M. le Maire rappelle le montant initial du marché : 27 000,00 € HT

Le modificatif a pour objet la mise à jour du contrat de maîtrise d'œuvre suite à l'arrêt de l'estimation définitive des travaux. Le montant de ce modificatif n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre s'élève à 3 975.00 € HT

Le modificatif ramène le contrat à 30 975 .00 € HT pour la mission de maitrise d'œuvre à laquelle s'ajoute les missions permis d'aménager, dossier environnement et gestion foncière, soit un montant total de 43 295.00 € HT.

Tirage au sort des jurés d'assises

M. le Maire explique que, suite à la réunion qui s'est tenue à Feurs le 27 février dernier, la commune de Saint-Denis-sur-Coise a été tirée au sort pour la désignation des jurés d'assises. Il explique aux élus que la commune doit tirer au sort 3 personnes à partir la liste électorale pour établir la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2026.

Les trois personnes tirées au sort sont :

- Mme Caroline CHARVOLIN
- M. Guy DUMAS
- M. Mathieu CHARBONNIER

Devis panneaux entrée/sortie d'agglomération

Les panneaux d'entrée/sortie d'agglomération sont très abimés et ne sont plus aux normes.

La société BEC marquage a établi un devis qui s'élève à 1 788.96 € HT pour 6 nouveaux panneaux. Les élus sont favorables au changement des panneaux, acceptent ce devis et autorisent M. le Maire à le signer.

Questions diverses

Réunion de secteur du SIEL

La réunion de secteur du SIEL s'est tenue à St Denis le 25 mars. Une quinzaine de personnes étaient présentes.

Les sujets abordés portaient sur l'éclairage public, le très haut débit et comment ce mandat a-t-il été vécu par les délégués.

Prochaines réunions le jeudi 10 avril 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h22.

Le secrétaire de séance



Affiché et publié le : 11 avril 2025

le Maire, Daniel BONNIER

